

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**

**A.A.T.L. – D.U.**

**Monsieur André VITAL**

**Fonctionnaire délégué**

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/188058  
N/Réf : AVL/KD/BXL-4.106/s.435  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

**Objet : BRUXELLES / JETTE. Place Arthur Van Gehuchten.  
Réaménagement de l'espace public et abattage d'arbres.  
(Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez).**

En réponse à votre lettre du 28 avril 2008, en référence, réceptionnée le 5 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 28 mai 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

**Situation existante**

La demande porte sur la restructuration complète de l'espace public de la place Arthur van Gehuchten qui précède l'accès principal de l'Hôpital Brugmann et qui constitue non seulement un espace public structurant mais un pôle d'échange multimodal important dans le quartier (STIB).

Conçu par Victor Horta en 1909, l'hôpital est précédé d'un parterre presque semi-circulaire et agrémenté d'un monument dédié à Georges Brugmann. Réalisée en marbre blanc par le sculpteur J. Dillens (1902), l'oeuvre est l'aboutissement d'une perspective ascendante et participe à la scénographie des pavillons d'entrée.

La circulation automobile et les transports en commun s'effectuent autour de la place dont le centre est actuellement réservé au stationnement des voitures et des taxis. Dans ce contexte, particulièrement confus, les accès piétons vers l'hôpital et/ou vers les arrêts de bus et trams souffrent d'un manque de lisibilité que le projet voudrait améliorer.

## **Projet**

En effet, les objectifs du projet visent à clarifier la circulation en dissociant les différentes bandes de circulation (piétons, trams, automobiles), à sécuriser la circulation piétonne, à supprimer la voiture au centre de la place au profit d'un espace totalement réservé aux piétons et optimiser l'accès à l'hôpital par la réalisation d'une zone de trottoirs traversants.

Plus précisément, les principales interventions sont :

- l'aménagement d'un petit rond-point dans la partie inférieure de la place, couvert de plantes de type couvre-sols, avec en son centre un plateau carré en pavés de grès platines. Les piétons rejoindraient le rond-point central via un des trois passages zébrés projetés et qui seraient prolongés ensuite par un chemin pavé. De hautes haies étroites (avec une clôture à 3 fils intégrée) seraient plantées pour souligner le tracé du tram et empêcher les chemins de traverses. La friterie existante, retournée et déplacée, bénéficierait d'un espace minéralisé propre. Ces aménagements entraîneraient l'abattage de deux arbres à haute tige.
- Le parvis serait réaménagé en pavés de grès. Six nouveaux sujets à haute tige seraient plantés pour souligner la courbe du parterre et mettre en valeur le monument. La voirie serait en pavés de grès et les trottoirs délimités par des potelets fixes en pavés de grès platines. Six emplacements de parkings pour taxis seraient aménagés à droite de l'entrée de l'hôpital.
- Aux débouchés de l'avenue Masoin sur la place Van Gehuchten, le tracé des terres-pleins centraux serait modifié et prolongé. Un plateau surélevé en asphalte serait aménagé place Van Gehuchten, devant le parvis.
- Les luminaires et le mobilier urbain dont les modèles sont ceux de la Ville de Bruxelles mais aussi de la Commune de Jette seraient uniformisés.

## **Remarques de la CRMS**

La Commission se réjouit de voir la place A. Van Gehuchten faire l'objet d'un projet de réaménagement car la situation urbanistique actuelle, particulièrement confuse, mérite d'être améliorée. Elle souscrit pleinement à l'objectif de dégager le plus possible la place du stationnement automobile et d'y renforcer les plantations. Elle observe toutefois que l'idée de refaire un rond-point dans la partie inférieure du rond-point très clairement délimité par l'alignement existant (hôpital et immeubles) n'améliore malheureusement pas l'évidence de la structure urbaine – et donc pas non plus la lisibilité de cet espace public et des circulations multiples qui s'y rencontrent. La placette carrée dessinée au centre de ce petit rond-point ajoute à la confusion des formes. La Commission estime que les bonnes intentions du projet s'expriment finalement par un morcellement des aménagements dont la minéralisation demeure importante en raison du choix d'organiser la circulation piétonne depuis l'avenue G. De Greef à travers le rond-point pour rejoindre l'entrée de l'hôpital.

### **1. Aménagement et circulation**

La CRMS n'est pas convaincue de la pertinence de ce parti qui continue à fragmenter de manière excessive l'espace public et le complique au détriment de la continuité de la structure urbaine. La mise en œuvre de dispositifs ou ralentisseurs de vitesse, tels que des plateaux surélevés ou des oreilles de trottoirs y contribueront encore davantage.

Il en irait tout autrement si, au lieu d'être cantonné dans la partie inférieure de la place, le rond-point s'inscrivait dans la continuation de l'aménagement qui existe dans la partie supérieure de la place. Le nouvel aménagement aurait également la forme d'un rond-point mais il compléterait le « grand » rond-point amorcé par l'aménagement de qualité qui existe devant l'hôpital et épouserait davantage la forme naturelle de la circulation au passage de l'avenue Masoin. Il se prolongerait ensuite, de l'autre côté de l'avenue Masoin, parallèlement à l'alignement bâti de la partie inférieure de la place, tout en accueillant les rails de tram (engazonnés), la friterie, etc. Ce parti offrirait l'opportunité de concevoir un square très soigné du point de vue des plantations, prévoyant une zone plus minérale près de la friterie et ménageant une perspective (plantations basses, pelouses, etc.) sur le monument et l'entrée de l'hôpital, tout en renforçant la cohérence des formes urbaines. L'essentiel des voiries carrossables aurait pu être recouvert de pavés (éventuellement posés en éventail pour augmenter le confort), ce qui aurait ralenti naturellement la vitesse des véhicules (sans plateaux ou autres dispositifs circulatoires). Dans la mesure du possible, et en complément du square planté, il aurait été souhaitable de prévoir des revêtements perméables pour remédier aux problèmes de gestion des eaux dans un relief accusé.

## 2. Plantations

- Plutôt que de planter des charmes fastigiés de part et d'autre du parvis, **la CRMS suggère de replanter les trois marronniers manquants sur les quatre qui ponctuaient autrefois l'entrée de l'hôpital.**
- Le projet prévoit également l'abattage des deux cerisiers du Japon au centre de la place. **La CRMS n'émet pas d'objection** car ils sont actuellement fortement concurrencés par la végétation arbustive dans laquelle ils sont immergés et qui occulte pratiquement leur présence et leur intérêt ornemental.
- Notons encore que les plantes couvre-sol (sans précision quant aux espèces) permettent sans doute d'économiser les travaux d'entretien, mais elles n'offrent pas que des avantages par rapport au gazon, car elles se prêtent davantage au salissement (papiers piégés, etc).
- La plantation de haies devrait renforcer la lecture cohérente d'un espace public unitaire plutôt que de souligner la division l'espace.

## 3. Eclairage et mobilier urbain

L'éclairage autoroutier existant serait remplacé par un éclairage de type urbain, doublé d'un éclairage spécifique pour le rond-point et le monument, ce qui est positif.

La situation actuelle étant quelque peu hétéroclite, la CRMS prend acte que les luminaires et le mobilier seront remplacés dans le but d'uniformiser les différents modèles (actuellement Ville de Bruxelles et Commune de Jette).

***En conclusion, si la CRMS estime que la démarche du projet est positive, elle rappelle que la place A. Van Gehuchten fait partie intégrante de la scénographie urbaine et de l'entrée de l'Hôpital Brugmann telle que l'a conçue V. Horta. Elle invite donc les auteurs et la Ville de Bruxelles à poursuivre leurs réflexions en tenant compte des recommandations précédentes.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke).